

**NOTE DE POSITION DE LA SOCIETE CIVILE CENTRAFRICAINE RELATIVE
A LA TENUE LE 09 DECEMBRE 2016 DE LA REUNION DU COMITE
CONJOINT DE MISE EN OUEVRE DE L'AP/FLEGT.**

Le 09 Décembre 2016, se tiendra à Bangui la 3ème réunion du Comité Conjoint de Mise en Œuvre (CCMO) de l'APV/FLEGT en vue de matérialisée la reprise du processus FLEGT qui a connu un arrêt, fin 2012. C'est dans cette optique que les Organisations de la Société Civile, membres de la Plateforme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE), partie prenante au processus se sont réunies, le 06 Décembre 2016, en atelier au Centre d'Information et de Documentation sur le SIDA (CIDS) à Bangui pour adopter une position face à cet important évènement.

A l'issue des travaux, il ressort ce qui suit :

Les organisations membres de la Plateforme GDRNE se réjouissent de la volonté du Gouvernement Centrafricain à poursuivre la mise en œuvre de ce processus et sont satisfaits des échanges très fructueux avec le partenaire à l'accord, l'Union européenne ;

Elles réaffirment leur engagement à accompagner le Gouvernement dans l'amélioration de la gouvernance forestière par la mise en œuvre de l'Observation Indépendante ;

Elles se réjouissent aussi des avancées significatives dans le respect des instruments juridiques signés et/ou ratifiés sur la gestion participative des ressources forestières et le code forestier de 2008, en ce qui concerne :

- l'intégration des représentants des Communautés Locales et des Peuples Autochtones dans les instances de mise en œuvre de l'APV ;
- l'implication et le dialogue permanent avec la société civile(GDRNE);
- La subvention à la participation de la société civile à la COP22 ;
- La signature du Décret fixant les modalités d'attribution et de gestion des forêts communautaires en RCA;
- le processus de ratification de l'Accord de Paris ;
- La collaboration entre l'administration et la société civile pour la mise en œuvre de l'OI mandatée)
- enfin le lancement du projet PDRSO etc.

Les organisations membres de la Plateforme notent cependant que les effets collatéraux liés à la crise qu'a connue le pays, menacent ces efforts. Il s'agit notamment, du sciage artisanal informel qui continue de prendre de l'ampleur dans certaine zone forestière, voire dans des Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA), du chevauchement ou encore de la juxtaposition des titres (minier, forestier, agricole, etc.) dans certaines zones forestières par attribution des administrations sans concertation aucune, (Cas d'attribution d'un permis d'exploitation minière dans les réserves de biosphère de la Basse-Lobaye en violation des textes en vigueur), des Permis d'Exploitation et d'Aménagement dormant qui constituent des manques à gagner pour l'Etat etc.

Ces fléaux sont autant des menaces réelles aux droits des peuples autochtones et à leur survie, d'une part et d'autre part à l'environnement en dépit des législations existantes.

Devant ces situations, l'urgence doit se focaliser sur:

- La mise en œuvre de la foresterie communautaire, comme moyen d'atténuer la pression de la déforestation par le développement d'une grille de légalité
- L'adoption des textes d'application des permis artisanaux et l'organisation du marché domestique du bois ;
- La mise en cohérence du CDP avec les réformes de gouvernance forestières ;
- Le redéploiement rapide du dispositif du contrôle forestier, en vue de l'efficacité du Système de Vérification de la Légalité (SVL) ;
- Le développement du dispositif de publication de l'information en vue de permettre le partage d'information, l'accessibilité des parties prenantes aux informations en temps utiles ;
- L'appui technique et financier au processus APV des partenaires, en vue de la délivrance de la première autorisation FLEGT dans un délai raisonnable;
- La signature du Protocole d'Accord pour la mise en œuvre de l'Observation Indépendante Mandatée des activités forestières.

Fait à Bangui le, 07 Décembre 2016

Les Organisations membres de la GDRNE